

**HERVE SNUEP**

---

**De :** "CE.38R-Rectorat-SGA" <ce.sga@ac-grenoble.fr>  
**À :** <snuepacadgrenoble@orange.fr>  
**Cc :** "Caroline Ozdemir" <Caroline.Ozdemir@ac-grenoble.fr>; "Ce SG" <ce.sg@ac-grenoble.fr>; "Pascal MISERY" <pascal.misery@ac-grenoble.fr>  
**Envoyé :** jeudi 16 juin 2011 10:51  
**Objet :** CCF: indemnités pour l'année scolaire 2010/2011  
A l'attention de monsieur Hervé CROUZET (SNUEP FSU Grenoble):

Comme suite à votre courriel du 13 juin concernant la mise en place de l'indemnité au bénéfice des enseignants chargés de l'évaluation en CCF des épreuves de CAP, BEP et Bac pro, et en réponse au problème que vous évoquez, je suis en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants:

L'évaluation d'une épreuve ou sous-épreuve en CCF s'effectue généralement au cours de plusieurs séquences qui se déroulent tout au long des années de formation aboutissant à l'attribution du diplôme, qu'il s'agisse de certification intermédiaire ou non.

La rémunération vaut donc bien pour la globalité des séquences d'évaluation organisées, quelles que soient les périodes où se sont déroulées lesdites séquences, qui peuvent en effet s'échelonner sur deux ans.

Par souci d'une gestion efficace et cohérente, le choix a en effet été de n'enclencher la rémunération que l'année d'inscription des élèves au diplôme préparé. Les enseignants de Bac pro 3 ans qui ont ainsi organisé des séquences de CCF en seconde, ou ceux de CAP qui ont pu commencer l'évaluation en 1ère année de CAP, seront rémunérés à ce titre l'année suivante pour la globalité des séquences.

Un autre choix, beaucoup plus complexe à gérer, aurait pu conduire à rémunérer partiellement les enseignants chaque année, en retirant cependant beaucoup de lisibilité à l'ensemble, sachant que les modalités d'organisation du CCF sont différentes selon les formations, ou selon même, les divisions, en fonction du niveau des élèves.

En tout état de cause, aucun enseignant n'est lésé et chacun sera rémunéré pour le travail d'évaluation mené à la fin de l'année scolaire d'inscription de l'élève au diplôme préparé.

Je reste à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Pour le secrétaire général,  
le secrétaire général adjoint de l'académie de Grenoble  
Pascal MISERY